

## ! SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**Nom commercial** Produit pour nettoyer les bâches  
Art-Nr 1.0211.02126.00000

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**  
**Conditions d'utilisation recommandées**  
détergent

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fabricant / fournisseur** Yachticon A. Nagel GmbH  
Bürgermeister-Bombeck-Str. 1, D-22851 Norderstedt  
Téléphone +49 40 511 3780, Fax +49 40 51 74 37  
E-Mail yachticon@yachticon.de  
Internet www.yachticon.de

### Service des renseignements

Téléphone +49 40 511 37 80  
Fax +49 40 51 74 37  
E-mail (personne compétente):  
yachticon@yachticon.de

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**Renseignements en cas d'urgence** Giftinformationszentrale Berlin  
Téléphone +49 (0)30 30686700  
Renseignements en allemand.

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

**Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]**

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
--	----------------------------	---------------------------

Skin Irrit. 2	H315	
Eye Dam. 1	H318	

### Consignes en cas de risques pour la santé

H315 Provoque une irritation cutanée.  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.

### Indications complémentaires

Le mélange est classé dangereux dans le sens de l'ordonnance CE n° 1272/2008 (GHS).

### 2.2. Éléments d'étiquetage

**Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]**



GHS05

### Mot signal

Danger

### Consignes en cas de risques pour la santé

H315 Provoque une irritation cutanée.  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.

### Consignes de sécurité

### Généralités

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.

### Prévention

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

### ! Réaction

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...

### Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

Alcools C12-14, éthoxylés, 7-14 HE, hydroxyde de potassium

### 2.3. Autres dangers

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

## ! SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

non applicable

### 3.2. Mélanges

#### ! Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
111-76-2	203-905-0	2-butoxyéthanol	< 5	Acute Tox. 4, H332 / Acute Tox. 4, H312 / Acute Tox. 4, H302 / Eye Irrit. 2, H319 / Skin Irrit. 2, H315
1310-58-3	215-181-3	hydroxyde de potassium	< 2	Acute Tox. 4, H302 / Skin Corr. 1A, H314
68439-50-9	Polymer	Alcools C12-14, éthoxylés, 7-14 HE	< 2	Acute Tox. 4, H302 / Eye Dam. 1, H318 / Aquatic Chronic 3, H412
51981-21-6	257-573-7	Acide L-glutamique, le N, N-diacétique, sel tétrasodique (aq. Solution)	< 5	Met. Corr. 1, H290
7320-34-5	230-785-7	tetrapotassiumpyrophosphate	< 5	Eye Irrit. 2, H319

### REACH

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
1310-58-3	hydroxyde de potassium	01-2119487136-33-XXXX
51981-21-6	Acide L-glutamique, le N, N-diacétique, sel tétrasodique (aq. Solution)	01-2119493601-38-XXXX
7320-34-5	tetrapotassiumpyrophosphate	01-2119489369-18-XXXX

---

**Marquage des composants selon le décret CE n° 648/2004, annexe VII**  
moins de 5 % agents de surface non ioniques

---

## **! SECTION 4: Premiers secours**

### **4.1. Description des premiers secours**

#### **! Remarques générales**

Oter immédiatement les vêtements souillés.  
En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

#### **Après inhalation**

Assurer un apport d'air frais.

#### **Après contact avec la peau**

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.

#### **Après contact avec les yeux**

Rincer aussitôt et abondamment l'oeil, en protégeant l'autre oeil non atteint.  
Enlever les lentilles de contact.  
Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

#### **! Après ingestion**

Ne pas faire vomir.  
Assurer un traitement médical.  
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information disponible.

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

#### **Remarques s'adressant au médecin / traitement**

Traitement symptomatique.

---

## **! SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyen d'extinction**

#### **! Agents d'extinction appropriés**

eau  
produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.  
mousse  
moyen d'extinction sèche

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas de décomposition thermique, formation possible de substances toxiques.  
Le produit en soi ne brûle pas. Pas d'indications sur des risques d'incendie et d'explosion inhabituels.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

#### **Équipement spécial de protection en cas d'incendie**

Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).  
Porter un vêtement complet de protection.

#### **Remarques diverses**

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

---

---

## ! SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Personnel non formé pour les cas d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.  
Utiliser un vêtement de protection individuelle.  
Sol très glissant suite au déversement du produit.  
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas de mesures de protection de l'environnement particulières requises.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, liant universel).  
Éliminer les résidus par rinçage à l'eau.  
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7  
Evacuation: voir paragraphe 13  
Protection individuelle: voir paragraphe 8  
Numéro d'appel d'urgence: voir paragraphe 1

---

## ! SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### ! Précautions lors de la manipulation

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.  
Éviter le contact avec les yeux et la peau.

#### ! Mesures générales de protection

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

#### Mesures d'hygiène

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.  
Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).  
Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

#### Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé.  
Protéger de la chaleur et du froid extrêmes.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle (91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE ou 2009/161/UE)

CAS No	Désignation	Type	[mg/m3]	[ppm]	Remarque
111-76-2	2-butoxyéthanol	8 heures Court terme	98 246	20 50	Peau

#### Valeurs de référence DNEL/PNEC

##### DNEL salarié

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
1310-58-3	hydroxyde de potassium	1 mg/m3	DNEL long terme par inhalation (local)	

##### DNEL Consommateur

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
1310-58-3	hydroxyde de potassium	1 mg/m3	DNEL long terme par inhalation (local)	

### 8.2. Contrôle de l'exposition

#### Protection respiratoire

Avec une ventilation adéquate n'est pas nécessaire.

#### Protection des mains

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type,paisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]: Nitril, 0,4 mm, 60 min, 480 min. par exemple "Camatril Profi" (KCL GmbH, email: Vertrieb@kcl.de)

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau différent, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à.

Le temps de pénétration exact du matériau des gants peut être demandée auprès du fabricant de gants de protection et doit être respecté.

#### Protection des yeux

lunettes avec protection latérale

#### Autres mesures de protection

vêtement de protection

## ! SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect	Couleur	Odeur
liquide	incolore à jaune	inodore

#### Seuil olfactif

non déterminé

#### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
valeur pH	< 11,5				

**Produit pour nettoyer les bâches**

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>Température d'ébullition/plage d'ébullition</b>	non déterminé				
<b>Température de fusion / Point de congélation</b>	non déterminé				
<b>Point d'éclair</b>					non applicable
<b>Vitesse d'évaporation</b>	non déterminé				
<b>Inflammation (à l'état solide)</b>	non déterminé				
<b>Inflammation (à l'état gazeux)</b>	non déterminé				
<b>Température d'inflammation</b>	non déterminé				
<b>Température d'auto-inflammation</b>					Le produit n'est pas autoinflammable.
<b>Limite inférieure d'explosibilité</b>	non déterminé				
<b>Limite supérieure d'explosibilité</b>	non déterminé				
<b>Pression de vapeur</b>	14-22 hPa				
<b>Densité relative</b>	1,2-1,37 g/cm <sup>3</sup>				
<b>Densité de vapeur</b>	non déterminé				
<b>Solubilité dans l'eau</b>					miscible en toutes proportions
<b>Solubilité dans un autre produit</b>	non déterminé				
<b>Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W)</b>	non déterminé				
<b>Température de décomposition</b>	non déterminé				
<b>Viscosité</b>	5-40 mPa*s	20 °C			

**Propriétés comburantes**

Aucune information disponible.

**Propriétés explosives**

Le produit n'est pas explosif.

**9.2. Autres informations**

Aucune information disponible.

---

**! SECTION 10: Stabilité et réactivité**

**10.1. Réactivité**

Aucune information disponible.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans les conditions normales d'utilisation.

Produit stable sous conditions de stockage prescrites.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réagit avec les acides.

**10.4. Conditions à éviter**

Ne pas exposer au gel et à la chaleur.

**10.5. Matières incompatibles**

**! Substances à éviter**

Acide  
métaux

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Pour les produits de décomposition, voir chapitre 5.

**Décomposition thermique**

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

---

**! SECTION 11: Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**Hautement toxique/Irritation / sensibilisation**

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
<b>Irritation de la peau</b>	Irritant			
<b>Irritation des yeux</b>	Irritant - risque de lésions oculaires graves.			
<b>Sensibilisation de la peau</b>	Pas d'effet sensibilisant connu.			

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
<b>Sensibilisation des voies respiratoires</b>	Pas d'effet sensibilisant connu.			

**! Remarques générales**

Le produit doit être manipulé avec les précautions d'usage pour un produit chimique. D'autres propriétés dangereuses ne peuvent être exclues.

**! SECTION 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

Aucune information disponible.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Aucune information disponible.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune information disponible.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**12.6. Autres effets nocifs**

**! Remarques générales**

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Recommandations relatives au produit**

Il n'existe pas de normes harmonisées dans les pays membre de l'Union Européenne réglant l'utilisation des déchets chimiques et des déchets résiduels.

D'où la distinction entre "déchets pour le recyclage" et "déchets pour l'élimination". Les exigences spécifiques - en particuliers à l'arrivée - sont d'ailleurs également réglées par les Länder.

**Recommandations relatives à l'emballage**

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Les emballages non contaminés peuvent être traités comme des ordures ménagères.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

**Produit de nettoyage recommandé**

eau

**Remarques générales**

L'attribution du numéro du code de déchets est à effectuer selon le Règlement CED en fonction des secteurs d'emploi et processus spécifiques.



---

## SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
<b>14.1. Numéro ONU</b>	-	-	-
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	-	-	-
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	-	-	-
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	-	-	-
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	-	-	-
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Aucune information disponible.		
<b>14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC</b>	Aucune information disponible.		
<b>Informations diverses relatives au transport</b>	Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports - ADR/RID, IMDG, ICAO/IATA-DGR.		

---

## ! SECTION 15: Informations réglementaires

- 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**  
Aucune information disponible.
- 15.2. Évaluation de la sécurité chimique**  
Aucune information disponible.

---

## ! SECTION 16: Autres informations

**Les conseils relatifs à la formation**  
Voir fiche technique pour plus d'informations.

**Utilisation recommandée et restrictions**  
Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

**Informations diverses**  
Les réglementations nationales particulières doivent être mises en oeuvre indépendamment de chaque utilisateur!  
Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.  
S'il vous plaît noter les informations supplémentaires! Nos Fiches de Données de Sécurité ont été préparés en conformité avec les directives de l'UE, sans tenir compte des règles nationales spécifiques à la manipulation des matières dangereuses.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 1.2

**Produit pour nettoyer les bâches**

---

**! Source des principales informations**

Fiche technique du fournisseur.

Texte intégral concernant des avertissements de sécurité dans section 2 et 3.

Office fédéral de l'environnement Allemagne (catégorie de danger pour l'eau)

- H290 Peut être corrosif pour les métaux.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.